

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 18 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 22 mai à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 16 mai conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, PACAIET Nadine, VASSEUR Evelyne, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à CORNAND Christine.

Quorum : 6

Christine CORNAND a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

La commission finances s'est réunie pour étudier les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2025, une subvention d'un montant de 100 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'attribution pour l'année 2025 d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière d'un montant de 100 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire à verser la somme allouée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Christine CORNAND